



**Communiqué de presse**  
**Paris, le 20 décembre 2023**

## Démission-reconversion : Se former pour réussir le montage de son dossier et créer son entreprise en toute sécurité

*Le dispositif « Démission-reconversion » permet aux salariés du privé de bénéficier de l'allocation chômage pour se lancer dans la création d'une entreprise en toute sécurité, sous condition de valider le caractère réel et sérieux du nouveau projet professionnel.*

**L'École de l'Entrepreneuriat de BGE PaRIF, organisme de formation certifié spécialiste de l'accompagnement à la création d'entreprise, propose une formation dédiée pour permettre aux salariés de structurer leur projet de création ou reprise d'entreprise. Ils se préparent ainsi à le défendre devant la commission paritaire interprofessionnelle régionale qui leur autorisera l'accès aux allocations chômage en cas de démission.**

Intitulée « Monter son business plan », cette formation multimodale comprend 8 heures de sessions individuelles avec un formateur expert de la création d'entreprise et des modules digitaux pour une durée estimée de 3 heures ; elle est personnalisée pour l'entrepreneur. Elle est notamment finançable par son Compte Personnel de Formation – CPF. Grâce à son format individuel, les sessions s'adaptent à l'emploi du temps et au rythme souhaité par le futur entrepreneur.

Tout au long de la formation, **le participant acquiert les compétences essentielles à la structuration de son projet entrepreneurial.** Ces compétences varient selon l'avancement initial du projet et peuvent couvrir : étudier le marché, élaborer la stratégie marketing, commerciale et de communication, identifier les partenariats à mobiliser, valider la rentabilité, formaliser les besoins de financement, mesurer l'impact du choix des statuts juridiques, connaître les formalités administratives et juridiques à effectuer, et établir sa feuille de route pour réussir la création. Les besoins exacts du participant sont définis au démarrage de la formation. À la fin de la formation, le porteur de projet est en mesure de rédiger son business plan et de le présenter efficacement devant les financeurs, les banques et les partenaires publics et privés.

Il peut ainsi le défendre sereinement devant la commission de validation de sa région (Transition Pro) qui lui permettra de bénéficier de l'allocation chômage dans les mêmes conditions que les autres demandeurs d'emploi.

Pour être éligible au dispositif « *Démission-reconversion* », le futur entrepreneur doit être salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé et pouvoir justifier d'au moins 300 jours travaillés au cours des 60 derniers mois.

Pour plus d'informations sur la formation individuelle « Monter son business plan » de l'École de l'Entrepreneuriat, rendez-vous sur : [www.bge-parif.com/evenements/monter-son-business-plan](http://www.bge-parif.com/evenements/monter-son-business-plan)

L'École de l'Entrepreneuriat de BGE PaRIF propose un catalogue de plus de 30 formations dans les domaines fondamentaux pour les entrepreneurs. Ces formations peuvent être suivies en présentiel, en ligne ou en format hybride. Certaines sont finançables avec le Compte Personnel Formation – CPF et, sous certaines conditions, elles peuvent être cofinancées par votre employeur, par Pôle Emploi, ou par la Région Île-de-France.

Télécharger le communiqué en PDF

[Télécharger les visuels](#)

**Pour plus d'informations ou pour organiser une interview avec les représentants de BGE PaRIF, veuillez contacter le service presse**

**À propos de BGE PaRIF :**

BGE PaRIF, membre fondateur du réseau associatif national BGE, œuvre depuis 1979 pour faire de l'entrepreneuriat une réalité accessible à tous.

Association francilienne d'aide à la création et reprise d'entreprise elle accompagne les différentes étapes de la construction des projets entrepreneuriaux, depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement et la pérennisation de l'entreprise.

BGE PaRIF transmet les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux à travers des programmes d'accompagnement sur-mesure, des parcours de formation à la carte et des actions de sensibilisation réalisés en concertation avec les acteurs publics et privés de l'écosystème économique régional.

Avec un ancrage territorial fort et historique en Île-de-France, l'association compte plus de 30 lieux d'accueil et des équipes locales de conseillers experts et formateurs qui reçoivent et accompagnent chaque année plus de 10 000 entrepreneurs et dispensent 1 100 sessions de formation.

Pour plus d'information, rendez-vous sur : [www.bge-parif.com](http://www.bge-parif.com)

**Contacts presse :**

**Agence Linka International**

[www.linka-int.com](http://www.linka-int.com)

**Natalia Fernández**

[n.fernandez@linka-int.com](mailto:n.fernandez@linka-int.com)

+33 6 71 28 39 05

**Lili Tibi**

[l.tibi@linka-int.com](mailto:l.tibi@linka-int.com)

+33 6 79 79 95 98